

# COMPAGNONNAGE PAYSAN

**PASSERELLES**  
  
**PAYSANNES**

**2025**



**Candidatures ouvertes  
tout au long de l'année**

  
**LES ADEAR**  
POUR S'INSTALLER  
PAYSAN

**SOL**  
ALTERNATIVES  
AGRICOLLES  
ET SOLIDAIRES

  
**ARDEAR  
OCCITANIE**  
RÉSEAU DE  
L'AGRICULTURE  
PAYSANNE

  
**FADEAR**  
RÉSEAU DE  
L'AGRICULTURE  
PAYSANNE

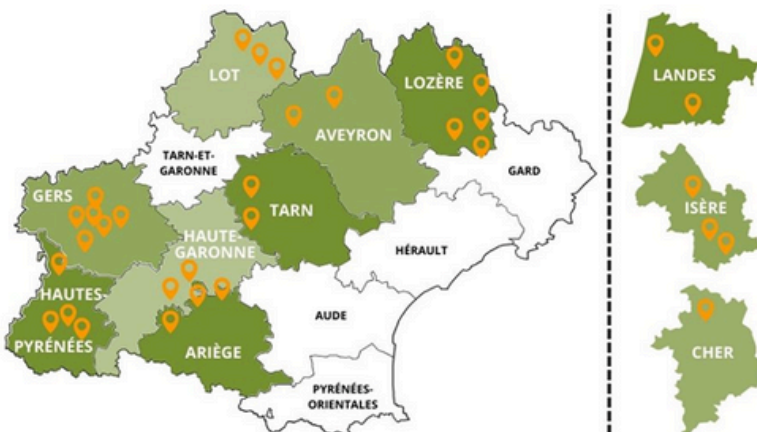


# LE COMPAGNONNAGE PAYSAN

## Sessions 2025

Vous avez un projet d'installation et vous voulez vous confronter à la réalité du métier de paysan.ne ?  
Vous souhaitez vous former sur le terrain, dans une ferme en agroécologie, tout en étant suivi.e et appuyé.e dans le montage de votre projet d'installation ?

L'association SOL, la FADEAR, l'ARDEAR Occitanie et les ADEAR de plusieurs départements vous proposent d'effectuer un **compagnonnage paysan en itinérance dans notre réseau de fermes accueillantes**. Les objectifs de chaque stage accompagné seront co-construits avec l'ADEAR et le/la paysan.ne tuteur.ice afin de répondre aux besoins spécifiques de votre projet d'installation. Vous devrez également prévoir de participer à une rencontre entre compagnon.ne.s sur une ferme accueillante du réseau qui aura lieu à l'automne 2025.



En 2024, plus d'une trentaine de fermes sur 11 départements

**Au cours de ce compagnonnage vous pourrez réaliser** plusieurs stages accompagnés en itinérance de 8 semaines chacun où vous serez **encadré.e par un.e paysan.ne tuteur.ice**.

Cela permet de se confronter à différents modèles de fermes en agroécologie paysanne, différentes manières de pratiquer l'agriculture, différents rythmes de travail. Fort.e.s de ces expériences variées, vous pourrez ainsi clarifier votre projet et avancer vers sa concrétisation.



Découvrez le témoignage de Bérénice, porteuse de projet qui a fait un compagnonnage au sein de la Ferme de la Rauze (été 2023)



**DECOUVRIR LES FERMES PARTENAIRES** 

 Il ne s'agit pas de stages de découverte du métier de paysan.ne mais d'un dispositif destiné à vous appuyer dans votre projet d'installation paysanne et à vous accompagner à sa concrétisation professionnelle.

## Modalités du compagnonnage

- Les périodes de stages accompagnés sont **conventionnées** : une convention existe entre le/la paysan.ne tuteur.ice, la/les structure(s) en charge du suivi et le/la futur.e paysan.ne pour chaque période de stage accompagné.
- La durée d'un stage accompagné est de 2 mois sur une ferme accueillante, entrecoupé d'une pause de deux semaines vous permettant de travailler sur votre projet d'installation et de réajuster les objectifs pédagogiques (compter 2,5 mois au total).
- **L'itinérance est encouragée** : le dispositif intègre la possibilité de faire plusieurs stages accompagnés au cours de l'année 2025 avec la possibilité d'étendre en 2026 selon vos besoin (un stage accompagné = une ferme).
- Vous travaillerez avec la structure d'accompagnement (ADEAR du département concerné) sur votre projet avant le début du stage accompagné, mais aussi tout au long. Les outils de suivi et **les objectifs du stage accompagné seront ainsi adaptés à la spécificité de votre projet.**
- Le dispositif d'accompagnement est **gratuit** pour le/la futur.e paysan.ne qui pourra être logé.e sur la ferme (sauf exception). Le/la paysan.ne tuteur.ice est rémunéré.e pour son travail d'encadrement et d'accompagnement comprenant **2h/semaine dédiées à votre projet d'installation.** Sauf gratification de la part de la ferme, ces périodes ne sont pas rémunérées pour le/la futur.e paysan.ne.
- Le dispositif intègre un **temps de rencontre entre compagnons et compagnones.** L'objectif de ce regroupement est de favoriser la rencontre et le partage d'expérience sur les projets de chacun.es. La date et le lieu de cette rencontre sont à préciser mais cela se déroulera à l'automne 2025.



Si vous souhaitez être tenu informé.e de la publication du prochain appel à candidature, vous pouvez vous inscrire à cette liste de diffusion.

[framalistes.org/sympa/subscribe/compagnon\\_passerellespaysannes](https://framalistes.org/sympa/subscribe/compagnon_passerellespaysannes) ✨

# Candidature

## Profil privilégié lors des candidatures

Il est demandé pour candidater d'avoir suivi une ou plusieurs formations agricoles et/ou de disposer d'expériences professionnelles agricoles (ex: wwoofing, stages dans une ferme, salariat agricole...) suffisantes pour conduire à l'élaboration d'un projet d'installation réaliste.

## Dossier de candidature

Préparez un court dossier (5 pages max) de présentation, comprenant les éléments suivants:

- présentez-vous ;
- présentez votre **projet d'installation agricole** le plus précisément possible;
- faites état des **formations**, stages et **expériences** professionnelles déjà effectuées et liées à votre projet
- quels **freins** identifiez-vous dans la définition ou la mise en œuvre de votre projet ?
- qu'attendez-vous de ce stage et de la ferme d'accueil ? Développer également en quoi la **portée agroécologique** du dispositif vous parle.
- qu'attendez-vous de la structure d'accompagnement et du suivi personnalisé qui est proposé ?
- **deux à trois vœux de ferme** (voir liste des fermes partenaires sur le [site Passerelles Paysannes](#)). Justifiez soigneusement votre choix pour la première et son adéquation avec votre projet.
- précisez si vous envisagez de faire une itinérance (plusieurs stages accompagnés).

 **A envoyer par mail à [projets.france@sol-asso.fr](mailto:projets.france@sol-asso.fr)**

## Suite à la candidature

Nous étudions les candidatures au fur et à mesure que nous les recevons. Il n'y a donc pas de deadline pour candidater, mais nous vous invitons à candidater au plus tôt pour anticiper au mieux l'organisation de votre compagnonnage paysan.

Les candidatures seront premièrement étudiées par SOL et les ADEARs partenaires, puis transmises aux fermes. **Nous vous recontacterons au plus vite pour vous indiquer si votre candidature a été retenue.**

Si la ferme confirme le souhait d'accueillir, nous vous mettrons en contact directement avec les paysan.nesconcerné.es. Vous pourrez ainsi échanger sur vos attentes respectives et discuter des modalités logistiques (dates de début et fin de stage, logement, etc.).

Si la ferme sur laquelle vous aimeriez faire un compagnonnage n'est plus disponible, nous vous proposerons d'autres fermes et/ou d'autres périodes.

Une fois le compagnonnage validé par l'ensemble des parties, une convention de stage sera établie. Il faudra nous fournir une attestation de responsabilité civile et une attestation d'affiliation à la sécurité sociale.

**DECOUVRIR LES FERMES  
PARTENAIRES**



## Un dispositif proposé par :



## Découvrez notre plateforme d'information



### **PASSERELLES** **PAYSANNES**

Une plateforme  
pour cultiver  
votre projet paysan

Passerelles paysannes est une plateforme créée par l'association SOL, Terre de Liens, le Réseau CIVAM, la FADEAR, le RENETA et le réseau des CREFAD, des associations et acteurs engagés en faveur d'une agriculture respectueuse de l'homme et de son environnement.

Elle est à destination de ceux qui souhaitent devenir paysans, pour qui nous avons réuni de nombreuses informations sur les démarches, acteurs et dispositifs pour accompagner la construction d'un projet agricole.

[passerellespaysannes.fr](http://passerellespaysannes.fr) 